

DÉPARTEMENT  
DES  
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

VILLE DE SAINT-JEAN-DE-LUZ



Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 27

**N° 26 –ENFANCE**  
**EDUCATION JEUNESSE**

**Label « Terre de Jeux  
2024 » : attribution des  
subventions aux  
associations retenues  
dans le cadre de l'appel  
à projets « Activ' Terre  
de jeux »**

**Rapporteur**

Mme Fossecave,  
conseillère municipale  
déléguée

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT**

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

***Séance du 09 juin 2023 à 18 heures 30***

*Le conseil municipal de la ville de Saint Jean de Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François Irigoyen*

**Présents**

Jean-François Irigoyen, maire  
Pello Etcheverry, 1<sup>er</sup> adjoint  
Patricia Arribas-Olano, 2<sup>ème</sup> adjoint  
Jean-Daniel Badiola, 3<sup>ème</sup> adjoint (*présent à la délibération n°1*)  
Nathalie Morice, 4<sup>ème</sup> adjoint  
Christine Duhart, 6<sup>ème</sup> adjoint  
Laurence Ledesma, 8<sup>ème</sup> adjoint

Manuel Vaquero, Charlotte Loubet-Latour, Thomas Ruspil, Delphine de Torregrosa, Guillaume Boivin, Serge Peyrelongue, Béatrice Chauffard, , Christine Gonzalo, Pascale Fossecave, Benjamin Marcille, Sylvie Dargains, Monique Labattut, Bruno Garraialde, Manuel de Lara, Gaëlle Lapix, Isabelle Tinaud-Nouvian, Nicolas Charrier, Pascal Lafitte, Yvette Debarbieux, Hugo Maillos, Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity conseillers municipaux en exercice.

**Pouvoirs**

- Jean-Daniel Badiola, 3<sup>ème</sup> adjoint, à Charlotte Loubet-Latour, conseillère municipale déléguée (*à partir de la délibération n°2*)
- Eric Soreau, 5<sup>ème</sup> adjoint à Jean-François Irigoyen, maire
- Guillaume Colas, 7<sup>ème</sup> adjoint, à Christine Duhart, adjoint
- Jean-Luc Casteret, 9<sup>ème</sup> adjoint, à Pello Etcheverry, adjoint
- Loïc Jouenne, à Patricia Arribas Olano, adjoint
- Noémie Troubat, à Delphine de Torregrosa, conseillère municipale déléguée

**Date de la convocation : 2 juin 2023**

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Pascale Fossecave a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'elle a acceptées.

## **N°26 - ENFANCE EDUCATION JEUNESSE**

### **Label « Terre de Jeux 2024 » : attribution des subventions aux associations retenues dans le cadre de l'appel à projets « Activ' Terre de jeux »**

Mme Fossecave, conseillère municipale déléguée, expose :

Par délibération n°25 du 2 juillet 2021, la commune a adhéré à la démarche labellisée « Terre de Jeux 2024 ». Le label « Terre de Jeux » a pour objectif de faire partager la dynamique des Jeux Olympiques sur tout le territoire et de promouvoir la pratique sportive pour tous.

Dans le cadre de la poursuite de cette démarche, la commune a mis en place un appel à projets dénommé « Activ' Terre de Jeux » (délibération n°15 du 10 novembre 2022) destiné aux associations sportives luziennes afin de soutenir les initiatives innovantes entrant dans le champ du Label Terre de Jeux 2024.

Une association a été retenue selon les critères suivants :

- effet levier sur la promotion des pratiques sportives,
- capacité à toucher différents publics notamment ceux éloignés de la pratique sportive,
- capacité à fonctionner durablement en autonomie,
- caractère innovant et/ou fédérateur,
- mise en place d'une démarche d'évaluation et d'ajustement.

Il s'agit de l'association Saint Jean de Luz Olympique section Basket Ball pour un montant de 3 000 €

Les crédits suffisants sont prévus au budget primitif 2023.

Il est proposé au conseil municipal :

- de voter la subvention à l'association retenue dans le cadre de l'appel à projets Activ'Terre de jeux,
- d'autoriser M. le Maire, ou son adjoint délégué, à signer les conventions afférentes au versement de cette subvention.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « Petite enfance, jeunesse et éducation » du 24 mai 2023
- vote la subvention à l'association retenue dans le cadre de l'appel à projets Activ'Terre de jeux,

- autorise M. le Maire, ou son adjoint délégué, à signer les conventions afférentes au versement de cette subvention.

**Adopté à l'unanimité**

- pour extrait conforme
- ont signé au registre tous les membres présents

Le Maire,

Jean-François Jégouen

